



REGLEMENTATION LOCALE RELATIVE A LA PUBLICITE, ENSEIGNES, PREENSEIGNES et MOBILIER URBAIN

PLAN DE ZONAGE (PLAN D'ENSEMBLE)
Annexe n°01 : voté le 05 mars 2009 par le groupe de travail

PUBLICITE INTERDITE -rappels-

HORS AGGLOMERATION
ESPACES BOISES CLASSES

- BANDE DE 40 METRES DE PART ET D'AUTRES DE LA ROCADE
- SITES CLASSES

ZONES DE PUBLICITE RESTREINTE

- ZPR1- Espace d'interet patrimonial et historiques avec le mobilier urbain publicitaire *interdit*
- ZPR1- Bis avec le mobilier urbain pouvant etre *accessoirement* publicitaire
- ZPR2- Espaces paysagers remarquables
- ZPR3- Entrees de Ville et zones d'habitat
- ZPR4- Zones d'activites et commerciales

- DISPOSITIONS PARTICULIERES SUR EMPRISES SNCF
Voir FICHES SPECIFIQUES EN ANNEXE